

TENSIONS MÉDICALES EN CÔTES DES ISLES : LE COTENTIN AGIT POUR RENFORCER LA DÉMOGRAPHIE MÉDICALE

Comme de nombreux territoires, la commune de Barneville-Carteret rencontre des difficultés d'accès à la médecine générale. Face à cette situation un collectif d'habitants évoque la piste de la création d'un centre de santé et organise une mobilisation le 25 février.

Jacques COQUELIN, Vice-président en charge des Grands Projets et des Politiques de Santé, Edouard MABIRE, Président de la Commission de territoire de la Côte des Isles et Ralph LEJAMTEL, Conseiller délégué en charge de la Prévention et l'Éducation à la Santé, ont souhaité rappeler les dispositifs mis en œuvre et les actions identifiées pour répondre aux attentes légitimes des habitants du territoire.

Tout d'abord, l'Agglomération s'est dotée d'un plan d'actions depuis 2017

pour renforcer la démographie médicale du territoire en poursuivant et amplifiant la densification de l'offre de soins de 1^{er} recours. Les élus soutiennent la création de structures portant un projet de santé mais aussi les projets de télésanté ainsi que les établissements sanitaires.

Pour rappel, voici quelques exemples d'actions portées par l'Agglomération :

Mailler le territoire avec des structures de soins

L'Agglomération travaille à la mise en œuvre d'un véritable maillage du territoire avec des structures de soins de 1^{er} recours ayant un projet de santé comme les Pôles de Santé Libéraux Ambulatoires (PSLA) ou les centres de santé qui permettent à des professionnels de santé qui partagent un projet médical commun, d'avoir un exercice coordonné et regroupé.

Ce mode d'exercice, en libéral ou salarié, est largement plébiscité par les jeunes professionnels et contribue à maintenir et consolider l'accès à des soins ambulatoires en proximité sur les territoires fragilisés.

Ainsi depuis 2017, 5 projets de PSLA, accompagnés par l'Agglomération du Cotentin ont abouti : Les Pieux, Valognes-Brix, La Saire Médicale, Douve-Divette et Côtes des Isles. Un autre PSLA est en cours de développement sur La Hague.

Par ailleurs, afin de disposer d'une offre complète à destination des jeunes professionnels, l'Agglomération du Cotentin a mené une étude de faisabilité pour l'implantation d'un centre de santé communautaire.

Accompagner l'installation de professionnels de santé

Pour favoriser l'installation des professionnels de santé, l'Agglomération a mis en place une cellule d'accompagnement. 43 sollicitations ont été enregistrées en 2021/22, la majorité émanant de praticiens du CHPC. Par ailleurs, entre 2021 et 2022, 17 Médecins Généralistes se sont installés sur le territoire du Cotentin, principalement dans les structures de soins de premiers recours.

Conforter et amplifier l'engagement de jeunes médecins demeurent des objectifs prioritaires pour l'Agglomération. Les praticiens valorisent davantage les projets collectifs. Ils améliorent le temps de pratique médicale et permettent de concilier vie professionnelle et vie familiale. C'est une tendance de fond qui justifie un fin maillage de l'offre de soins sur le territoire.

Valoriser les missions des praticiens

Un des autres leviers pour améliorer la démographie consiste à valoriser les missions des praticiens hospitaliers des hôpitaux périphériques afin de leur donner les moyens de rendre attractifs leur spécialité et leur service auprès des jeunes professionnels. Or, la formation des futurs spécialistes et leur insertion professionnelle restent encore très liées au CHU de Caen. Dans un souci de décentralisation, l'UFR Santé de Caen a confié une mission universitaire à deux praticiens en

gynécologie et néphrologie au sein du CHPC. Ainsi, l'Agglomération et l'Agence Régionale de Santé (ARS) Normandie ont soutenu financièrement la réalisation de ce dispositif.

De plus, 73 internes en médecine ont été accueillis en 2022 par le CHPC.

Enfin, l'Agglomération est également fortement impliquée dans les travaux de la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé du Cotentin (CPTS). Celle-ci mobilise plus de 100 professionnels de santé du territoire pour participer au système de régulation des soins.

La situation de la Côte des Isles

Malgré ce travail engagé depuis 2017 par l'Agglomération, des territoires du Cotentin rencontrent des difficultés liées à l'offre de médecine générale. Depuis le départ en retraite en septembre 2022 de deux des médecins installés sur la commune de Barneville-Carteret et du potentiel départ en juin 2023 d'un troisième praticien, le territoire de la Côte des Isles est particulièrement touché par cette difficulté.

Plusieurs solutions à moyen ou long terme ont déjà été envisagées :

- La montée en puissance du PSLA de la Côte des Isles, sur les sites de Portbail-sur-Mer et Barneville-Carteret, est opérationnelle depuis septembre 2022. Ce PSLA réunit des professionnels de santé des communes concernées et s'inscrit pleinement dans la dynamique engagée.
- La Région Normandie travaille sur un projet d'implantation d'un

dispositif de téléconsultation. Déployé à titre expérimental à l'été 2022 sur Valognes et en lien avec le PSLA Valognes-Brix, le dispositif de téléconsultation avait enregistré de bons résultats. Il pourrait être ainsi adapté dans les prochains mois pour la Côte des Isles en lien avec la CPTS du Cotentin et le PSLA.

- Enfin, l'Agglomération a mené en 2022 une étude de faisabilité pour **l'implantation d'un centre de santé communautaire**. Les résultats de cette étude ont montré la pertinence du déploiement d'un tel dispositif sur le centre-est de l'Agglomération au vu de la demande en accès aux soins. Un développement d'antenne sur le reste du territoire et notamment le secteur de la Côte des Isles, a d'ores et déjà été jugé prioritaire. Les résultats de cette étude seront communiqués à la fin du 1^{er} trimestre.

La situation de tension médicale sur la Côte des Isles est donc bien identifiée par l'Agglomération du Cotentin, mobilisée aux côtés des différents acteurs pour trouver les solutions permettant l'accès aux soins des habitants.